

Une nouvelle piste cyclable Seine-Amont Rive Droite

Dans le cadre de sa politique de mobilité et environnementale, la Métropole Rouen Normandie favorise l'usage du vélo sur le territoire en lien avec les communes dans le cadre des réflexions menées plus largement sur l'aménagement de l'espace public. Elle continue la mise en œuvre de son schéma directeur avec la création d'un aménagement cyclable « Seine Amont Rive droite » entre la déchetterie de Rouen et la base nautique de Belbeuf par le bord de Seine (5,8 km). Cette piste cyclable intégrée au projet de Véloroute du Val de Seine relie Saint-Pierre-de-Manneville à Belbeuf sur plus de 30 km d'ouest en est longeant la Seine dans un cadre de vie privilégié. Elle a été réalisée par la Métropole en partenariat avec le Département de la Seine-Maritime.

Une piste cyclable maillon de la Véloroute du Val de Seine



©Métropole Rouen Normandie

L'aménagement réalisé est une « voie verte » en enrobé noir de **5,8 kilomètres de long et 3 mètres de large** séparée de la chaussée par une bordure béton sur la partie plus urbaine offrant une sécurité maximale aux usagers.

Sa vocation est **d'accueillir des cyclistes mais des également des piétons, des rollers**. Les habitants peuvent ainsi se déplacer plus facilement et en toute sécurité. Son statut de voie verte interdit toutes circulations de véhicules motorisés autorisant ainsi des promenades agréables le long de la Seine.

Par ailleurs, cette piste a également pour vocation d'être utilisée pour les trajets quotidiens domicile-travail puisqu'en quelques minutes le centre ville est atteint.



©Métropole Rouen Normandie

Cette voie verte part de la base nautique de Belbeuf et rejoint les quais bas de Rouen au niveau de la déchetterie du Quai du Pré aux Loups.

Une double liaison est également assurée avec la piste cyclable créée sur les quais hauts de Rouen vers le boulevard des Belges, d'une part, et le CHU d'autre part.

La première section de la piste longe la zone d'activités des bords de Seine (sur environ 3 km) puis, à partir du giratoire de l'entrée nord d'Amfreville-La-Mivoie, traverse un environnement plus paysager jusqu'à la base nautique de Belbeuf.

Au-delà des 5,8 kilomètres réalisés en bord de Seine, 4 portions cyclables ont été créées pour assurer une continuité avec la route départementale parallèle à la piste et le centre ville d'Amfreville-la-Mivoie.

Ces antennes se situent au niveau :

- du viaduc d'Eauplet
- de la rue du Passage d'eau
- des deux giratoires situés de part et d'autre du centre-ville d'Amfreville-La-Mivoie

Les financements de la piste cyclable

La réalisation de cette portion de piste cyclable s'élève à 712 000 € TTC financés par :

- La Métropole Rouen Normandie à hauteur de 66 000€
- Le Département de la Seine-Maritime à hauteur de 646 000€

Intégré au projet de Véloroute du Val de Seine porté par le Département de la Seine-maritime, la piste se situe en bord de Seine sur le domaine de Voies Navigables de France et du Grand Port Maritime de Rouen avec lesquels des conventions ont été signées. **Un itinéraire sécurisé et continu de plus de 30 kilomètres de piste sera disponible à l'été 2017** auxquels s'ajoutent de nombreux raccords reliant les centres-bourgs de certaines communes traversées.



La Métropole développe son réseau de pistes cyclables

Afin d'augmenter la part modale des déplacements à vélo, les aménagements des pistes cyclables seront poursuivis pour compléter le réseau cyclable métropolitain : près de 120 kilomètres ont déjà été réalisés à ce jour, près de 40 kilomètres sont prévus à l'horizon 2019 pour atteindre 220 kilomètres de voies cyclables à l'horizon du Plan de Déplacement Urbain (2024).

Ces dernières années, la Métropole a complété son offre avec notamment la mise en service de trois aménagements cyclables :

- Quais hauts de Rouen et Boulevard Gambetta entre le boulevard des Belges et le CHU (2 km) – Mis en service en 2015
- Liaison entre la bretelle de sortie de la RD 43 et la rue du Bel Event à Mont-Saint-Aignan (0,6 km) – Mis en service en 2015
- Rue de la République à Bois-Guillaume entre le carrefour de la Vielle et la rue de la Mare des Champs (0,3 km) – Mis en service en 2014

D'autres travaux sont en cours de réalisation sur le territoire :

- Achèvement de l'itinéraire Boucle de Roumare (1 km) : Mise en service début octobre 2016 (la phase 1 de 13 km a été réalisée en 2013) ;
- Traversée Maromme le long du Cailly (1^{ère} phase de 1,4 km) – Mise en service fin octobre 2016 ;
- Avenue de Gaulle à Oissel (3,4 km) : réalisation par phase annuelle depuis 2014. Achèvement définitif fin 2017.

Contacts presse

Marion FALOURD
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie
02 32 12 23 16 / 06 16 21 38 54
marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

Morgane LAUNAY
Attachée de presse du Département de la Seine-Maritime
02 35 07 57 12 / 06 30 18 78 49
morgane.launay@seinemaritime.fr

